



DELIBERATION N° D.2019.10.7

du Conseil communautaire du 8 octobre 2019

Groupement de commandes de levers topographiques et d'investigations complémentaires.

Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Date de la convocation : 1 octobre 2019

Date d'affichage : 9 octobre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 82

Secrétaire de séance : Mme Amélie GOLKA

Rapporteur : M. Philippe BENASSAYA

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Jacques BELLIER, Mme Coralie BELMER, M. Philippe BENASSAYA, M. Didier BLANCHARD, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Marie CLERMONT, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Michel CONTE, M. Michel CROUZAT, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Christine DE LA FERTE, M. François DE MAZIERES, M. Benoit DE SAINT SERNIN, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, M. Sébastien DURAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Hervé FLEURY, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Amélie GOLKA, Mme Liliane HATTRY, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Claude JAMATI, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Magali LAMIR, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, Mme Florence NAPOLY, M. Alain NOURISSIER, Mme Magali ORDAS, M. Philippe PAIN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, M. Pierre SOUDRY, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Thierry VOITELLIER, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Michel BANCAL, Mme Corinne BEBIN, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Laurent DELAPORTE, M. Philippe DEVALLOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. François LAMBERT.

M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), Mme Dorothee BILGER (pouvoir à M. Jean-Christophe LAPREE), M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Marie DENAISON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. François SIMEONI (pouvoir à M. Benoit DE SAINT SERNIN), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Carmise ZENON (pouvoir à M. Sébastien DURAND), M. Patrick CHARLES (pouvoir à M. Patrice PANNETIER), Mme Laurence AUGERE (pouvoir à Mme Florence NAPOLY), Mme Karin LE MENE (pouvoir à M. Michel CROUZAT), M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à Mme Juliette ESPINOS).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2010-07-07 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 juillet 2010 portant sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de vidéoprotection ;

Vu la délibération n° 2010-12-10 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 décembre 2010 adoptant le schéma directeur 2010-2012 en matière de vidéoprotection urbaine ;

Vu la délibération n° 2016-01-07 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 janvier 2016 désignant un membre de la communauté d'agglomération pour siéger à la commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) ;

Vu la délibération n° D.2019-04-18 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 2 avril 2019 approuvant le schéma directeur 2019-2021 de la vidéoprotection urbaine de la communauté d'agglomération et fixant sa participation aux dépenses communales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le budget en cours sur l'opération votée 110 : « vidéoprotection » ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 19 septembre 2019.

-
- En juillet 2010, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a élargi sa compétence en matière de politique de la ville, au titre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, au déploiement d'un système de vidéoprotection.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire a approuvé un premier schéma directeur de vidéoprotection 2010-2012, reconduit depuis tous les deux ans, dans lequel il est affirmé le choix de raccordement des sites et des caméras sur un réseau de fibre optique.

- L'évolution de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux a renforcé les obligations en la matière et rendu indispensable les investigations complémentaires visant à localiser précisément les réseaux pour lesquels les collectivités ne disposent pas d'une cartographie adaptée.

Le réseau de fibre optique créé en propre par la Communauté d'agglomération est soumis à cette réglementation. Dans bon nombre de cas, ce réseau ne peut être localisé avec la précision exigée par la réglementation. Il est donc nécessaire de faire appel à des services de topographes géomètres pour répondre à ces besoins.

- A cet effet, trois syndicats d'énergie d'Ile-de-France – le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF), le Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY) – ont souhaité s'associer pour lancer une procédure de passation de marché groupé de levers topographiques et d'investigations complémentaires. Ce marché a vocation à soulager le travail des collectivités et à obtenir des prix très probablement inférieurs à ceux habituellement pratiqués.

Dans un souci de collaboration avec les communes et de mutualisation des efforts financiers, il est proposé à l'ensemble des membres d'un des trois syndicats d'adhérer à ce groupement, à titre gratuit, et ainsi de recourir à ce marché en fonction des besoins de diagnostics. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite, par la présente délibération, s'associer à ce groupement. La communauté d'agglomération dispose déjà à ce jour d'un groupement de commande avec la ville de Versailles. Toutefois, lors du renouvellement du marché ou pour certaines prestations très spécifiques qui pourraient ne pas être identiques entre les deux marchés, il paraît opportun d'adhérer au groupement proposé par le SEY.

Pour mémoire la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a adhéré aux syndicats énergie suivants pour les communes membres concernées : Bois d'Arcy, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Saint-Cyr-l'Ecole, Vélizy-Villacoublay, Versailles et Viroflay au titre du SIGEIF, Bailly, Buc, Châteaufort, Noisy-le-Roi, Renne-moulin et Toussus-le-Noble au titre du SEY.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au groupement de commandes de levers topographiques et d'investigations complémentaires coordonné par trois syndicats d'énergie d'Ile-de-France – le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF), le Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat d'énergie des

- Yvelines (SEY) – sans aucune participation financière pour l'Intercommunalité ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et tout document y afférent.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 75 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.